

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20/03/2026**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :  
**16/03/2026**

**Présents** : Fabienne SALESSES, Benoit GINESTE, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL, Aurore FILHOL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL, Romain MAURS, Samuel DEGUARA, Géraldine FLAUJAC, Sébastien MUGNIER, Chrystel BOUTONNET.

**Absents excusés** : GRES Josiane

**Procurations** : GRES Josiane à FILHOL Aurore

**1. Désignation du secrétaire de séance du conseil municipal**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

Madame la présidente expose :

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 5211-1.

**Considérant** que ces dispositions prévoient qu'au début de chacune de ses séances, le conseil communautaire, nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Considérant** qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Considérant** que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Anastasia KWIATKOWSKI comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner Anastasia KWIATKOWSKI comme secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

**Fabienne SALESSES**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

Accusé de réception en préfecture  
012-211201363-20260320-202604\_01bis-DE  
Reçu le 26/03/2026